

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n° 54966 du 06/03/2019, le Maire de la commune de Bourg-en-Bresse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique se déroulera, pour une durée de 15 jours :

**du vendredi 29 mars 2019  
au vendredi 12 avril 2019 inclus**

Monsieur Jean DUPONT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

L'enquête se déroulera à la mairie de Bourg-en-Bresse<sup>1</sup>, aux jours et heures habituels d'ouverture au public<sup>2</sup>.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public :

- le vendredi 29 mars 2019, de 9 h à 12 h (salle du Conseil Municipal)
- le mercredi 3 avril 2019, de 14 h à 17 h (salle Bichat)
- le vendredi 12 avril 2019, de 14 h à 17 h (salle du Conseil Municipal)

Les observations pourront être recueillies par écrit pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête mis à disposition à l'Hôtel de Ville (table de consultation, 2<sup>ème</sup> étage, à droite des escaliers (hors permanences du commissaire enquêteur))
- par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur :  
Mairie de Bourg-en-Bresse  
Direction de l'Aménagement et des Services Techniques  
BP 90419  
01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX
- par voie électronique, à l'adresse suivante : [enquetepubliqueplu@bourgenbresse.fr](mailto:enquetepubliqueplu@bourgenbresse.fr)

Pour la bonne information du public, le dossier soumis sera consultable sur le site internet de la Ville de Bourg-en-Bresse : [www.bourgenbresse.fr](http://www.bourgenbresse.fr) et un accès gratuit est garanti par la mise à disposition d'une borne interactive, située à l'accueil de la Mairie de Bourg-en-Bresse, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :

- à la mairie (site de l'hôtel de Ville – 2<sup>ème</sup> étage) aux jours et heures habituels d'ouverture, dès qu'ils seront reçus et pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête ;
- sur le site internet de la Ville : [www.bourgenbresse.fr](http://www.bourgenbresse.fr)

Au terme de l'enquête publique, la modification n° 2 du PLU sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le Maire, J-F. DEBAT

(1) - Place de Hôtel de Ville – 04 74 45 71 99  
(2) - Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00